

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Date de la convocation : 19/03/2021.

Date d'affichage : 19/03/2021.

L'An Deux Mil Vingt-et-Un

Le trente mars,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, M. Fabrice BALLE, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, Mme Sophie MARCHANDISE, M. Michel PIGOURY, M. Michel PILOQUET, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

Absents excusés : Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.
M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2021.**

3 **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Budgets principal et lotissement : approbation des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020.
Affectation des Résultats.
- b) Forêt communale : programme d'actions pour l'année 2021.
- c) Informatique : acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.
- d) Demandes de devis pour la réfection de toitures de bâtiments communaux : résultat de la consultation.
- e) Tableau des marchés publics conclus en 2020.

4 **ADMINISTRATION GENERALE**

- f) Utilisation des installations sportives couvertes et de plein air municipales : convention tripartite avec la Région et le Lycée-Collège.
- g) Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain ».
- h) Personnel : recrutement de contractuel pour le remplacement d'agent absent.
- i) Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Expérimentation de la circulation en sens unique rue Delangle.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré treize conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur Fabrice BALLE a fait savoir à Monsieur le Maire que la présente séance serait filmée et il a procédé à l'installation d'une caméra sur trépied.

Monsieur le Maire a proposé d'apporter des modifications à l'ordre du jour, en supprimant la question relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et en rajoutant le sujet de la création d'un poste de chef de projet.

Ces modifications apportées à l'ordre du jour ont été approuvées :

- à l'unanimité pour le retrait de la question du PLUI,
- et
- à la majorité des élus : 14 voix POUR et 1 CONTRE (*M. Fabrice BALLE*) pour le rajout de la création d'un poste de chef de projet.

1 – **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M^{me} Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1^{er} FEVRIER 2021**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à la majorité des membres : 14 voix POUR et 1 CONTRE (*M. Fabrice BALLE*).

3 – **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Les comptes de gestion 2020 établis par le service des finances publiques et afférents au budget principal et au budget du lotissement ont été approuvés à l'unanimité.

En vue du vote des comptes administratifs 2020, Monsieur le Maire a quitté la séance à 19 h 20 et il a donné la présidence à Mme Christiane BOCQUET qui donne lecture des résultats budgétaires et de l'affectation des résultats pour les budgets de la commune et du lotissement :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 501 762,47 €
RECETTES	1 677 900,61 €
RESULTAT de l'exercice	+ 176 138,14 €
EXCEDENT reporté BP 2020 (RF002)	+ 192 503,99 €
Résultat définitif 2020	+ 368 642,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	356 041,54 €
RECETTES	271 700,15 €
RESULTAT de l'exercice	- 84 341,39 €
EXCEDENT reporté BP 2020 (RI 001)	+ 23 468,22 €
Résultat définitif 2020	- 60 873,17 € (BP 2021 DI 001)

Restes à réaliser

DEPENSES	268 240,00 €
RECETTES	220 503,00 €
Résultat	- 47 737,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

RESULTAT FONCTIONNEMENT :	368 642,13 €
BESOIN DE FINANCEMENT 1068	108 610,17 € - APUREMENT DU DEFICIT
REPORT FONCTIONNEMENT	260 031,96 (BP 2021 RF 002)

LOTISSEMENT DU CHATELET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	328 909,62 €
RECETTES	353 837,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 24 928,00 €
RESULTAT REPORTE 2020 (RI 002)	+ 0,50 €
RESULTAT DEFINITIF 2020	+ 24 928,50 € (BP 2021 RF 002)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	345 716,01 €
RECETTES	321 788,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 23 927,51 €
RESULTAT REPORTE 2020 (DI001)	-240 866,71 €
RESULTAT DEFINITIF 2020	- 264 794,22 € (BP 2021 DI 001)

Les comptes administratifs 2020 et les affectations des résultats présentés ont été approuvés à la majorité des conseillers municipaux : 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. Fabrice BALLE et Frédéric ZALEWSKI).

Monsieur le Maire a réintégré la séance et il a repris la présidence de la réunion à 19 h 25 mn.

- b) A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le programme d'actions établi par l'ONF et qui sera entrepris en 2021 en forêt communale pour un montant de travaux en investissement de 29 942,00 € TTC.
- c) Monsieur le Maire a fait savoir à l'assemblée que pour la gestion du cimetière communal, il devient nécessaire que la collectivité investisse dans un outil informatique qui permettra de gérer au mieux les emplacements et les sépultures (ventes et abandons). Deux devis ont été présentés et les conseillers municipaux à la majorité 14 voix POUR et 1 CONTRE (M. Fabrice BALLE) ont approuvé l'offre commerciale la mieux disante de J.V.S. pour un montant de 4 827,60 € TTC avec en sus le coût annuel de 442,80 € TTC pour l'hébergement et la maintenance.
- d) La municipalité souhaitant organiser et budgéter un programme prévisionnel de réfection de toitures de certains bâtiments communaux, Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 8 février 2021 auprès de quatre entreprises du secteur de Varzy. Seul l'EURL PINON BERNARD a répondu. Conformément à la réglementation appliquée au seuil des marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'assemblée délibérante a approuvé à la majorité 14 voix POUR et 1 CONTRE (M. Fabrice BALLE) les devis suivants :

EURL PINON BERNARD Vauvardin 58210 VARZY	<i>Devis n° 202103007</i> <u>Réfection des couvertures des</u> <u>sanitaires et hall d'entrée de la</u> <u>salle de réception du château</u> 31 559,96 € H.T. 37 871,95 € T.T.C.
	<i>Devis n° 202103008</i> <u>Réfection de la toiture ardoise</u> <u>de l'escalier d'accès de la salle</u> <u>des fêtes côté rue Delangle</u> 21 589,52 € H.T. 25 907,42 € T.T.C.
	<i>Devis n° 202103009</i> <u>Restauration de couverture</u> <u>tuiles plates et charpente sur la</u> <u>tour escalier et pigeonnier</u> <u>de la Mairie</u> 17 242,64 € H.T. 20 691,17 € T.T.C

- e) Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par arrêté du 10 mars 2009 article 1 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur doit établir la liste des marchés conclus l'année précédente. A la majorité 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (*M. Fabrice BALLE*) le conseil municipal a approuvé le tableau récapitulatif présenté :

Type de procédure	Dénomination du marché	Date d'attribution du marché	Nom et adresse du titulaire	Montant du marché H.T.
<i>Consultations</i>	Travaux de réfection de voirie rue du gué au chevaux et au hameau de Fly	28/02/2020	<i>Mission Maîtrise d'Œuvre</i> AVRE CONSEIL EURL 58190 TANNAY	2 200,00 €
		15/06/2020	Entreprise COLAS NORD EST 48 chemin des ruelles 89380 APPOIGNY	10 165,58 €
	Travaux de réfection du réseau d'eau pluviale au hameau de CHARLAY	05/10/2020	Entreprise POUSSEAUX BATIMENT Route blanche 58500 POUSSEAUX	2 505,00 €
		25/11/2020	Marbrerie BILLON 19 rue du pont 89480 COULANGES-SUR-YONNE	5 145,00 €
	Fourniture et pose d'un colobarium de 9 cases au cimetière	25/11/2020	Marbrerie BILLON 19 rue du pont 89480 COULANGES-SUR-YONNE	5 145,00 €
<i>Appel d'offres ouvert</i> <i>M.A.P.A</i>	Création d'un espace public - rue de Vézelay Consolidation d'une ancienne bâtisse	25/11/2020	Société MALECOT POIRIER AGRI 17 route de la Détorbe 58200 SAINT-LOUP Tracteur DEUTZ Broyeur KUHN	32 300,00 € 7 440,00 €
		30/07/2020	<i>Mission diagnostic technique et étude de faisabilité</i> Atelier d'architecture BENTEJAC 10 route de Montmiens 58130 ST-MARTIN-D'HEUILLE	9 000,00 €
		25/11/2020	<i>Mission L et LE</i> SOCOTEC 6 rue de Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES	1 200,00 €

4 – ADMINISTRATION GENERALE

- f) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont accepté la mise à disposition et l'occupation, à titre gratuit, des équipements sportifs municipaux par le Lycée-Collège de Varzy (salle polyvalente, city stade, terrain de football). A été également approuvée unanimement, la convention tripartite qui sera signée entre la Région, l'établissement scolaire et la commune.
- g) Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Nièvre, 19 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée. Au sein de notre intercommunalité, les communes de CLAMECY et de VARZY sont lauréates en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne. Monsieur le Maire a présenté les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leur intercommunalité, les étapes à franchir sont les suivantes :

- ↳ signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le Préfet, le Président du conseil départemental et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.
La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- ↳ recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet sera assuré par une ville lauréate.
- ↳ la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Après en avoir délibéré, le conseil communal, à la majorité 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Fabrice BALLE) :

- a affirmé son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne qui compte sur son périmètre les villes de CLAMECY et de VARZY, lauréates du programme.
- a donné son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au programme « Petites Villes de Demain », il a été également décidé à la majorité de modifier le tableau des emplois de la commune afin de créer au 1^{er} mai 2021 un emploi de Chef de projet à temps complet.

- h) L'assemblée délibérante, à la majorité 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (MM. Fabrice BALLE et Frédéric ZALEWSKI) a autorisé Monsieur le Maire à signer des contrats de travail occasionnels pour faire face aux absences du personnel titulaire ou contractuel et ainsi permettre à la collectivité d'assurer la continuité du service public.

5 – **QUESTIONS DIVERSES**

- ★ La proposition d'amendement émise par Monsieur Frédéric ZALEWSKI afin d'inclure l'église au programme « Petites Villes de Demain » sera prise en compte et intégrée dans la convention d'ORT en septembre 2022.
- ★ De fin avril à fin août 2021, une expérimentation d'un sens unique de la circulation aura lieu de la rue Delangle à la place du marché. Une signalétique au sol est envisagée afin de limiter la vitesse des véhicules. L'actuel arrêt de bus situé vers la salle des loisirs sera déplacé à l'abribus devant le Lycée-Collège (rue du 11 novembre 1918).
- ★ Dans le cadre des villages du futur, programme porté par le Pays Nivernais Morvan, la commune de Varzy a été sélectionnée pour les défis de la transition. Deux axes de travail ont été définis :

autour de l'énergie

- le 2^{ème} réseau de chaleur en cours,
- installation de lampes à LED,
- développement de la production d'énergie photovoltaïque (panneaux solaires),

autour de l'eau

- la récupération d'eau, notamment grâce à l'installation de cuves pour la commune et chez les particuliers.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.



Affichage : le 07/04/2021